



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

***AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE 2018-0226***

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 février 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 4050, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Permettre de régulariser la situation d'un garage détaché, construit en 2016, afin de réduire la marge de recul avant à 2.33 mètres au lieu de 7.5 mètres de la ligne avant du lot, longeant la rue Denis, tel qu'exigé par la grille des usages et des normes faisant partie intégrante au règlement de zonage 05-1992.

Identification du site concerné : lot 5188240 du cadastre du Québec, propriété de M. Laval Tremblay et Mme Manon Brissette, située au 420, rue Denis à l'intérieur de la zone R-03.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 25^e jour de janvier 2019.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 janvier 2019, entre 10 h et 14 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2019.

Marie-Claude Parent

*Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière*